



Mindelo, le 23 septembre 2025

FRA

Règle de Classe :

2.6 – PARE BATTAGES

La présence et l'utilisation à bord de pare-battages gonflables sont interdites en course.

Contexte :

Les pare-battages gonflables seraient une solution pertinente pour une meilleure protection des bateaux sur plusieurs escales de la Globe40.

Décision :

Le Comité Technique de la Globe40 autorise les équipages engagés dans la Globe40 à utiliser, s'ils le souhaitent, des pare-battages gonflables. Leur utilisation est autorisée aux conditions suivantes :

- Etre déclarés auprès de l'Autorité Organisatrice, de la Direction de Course, du Comité Technique
- Que les pare-battages gonflables soient plombés en fermeture pendant la période où le bateau est en condition de course.

GBR

Appendix to Class Rules

2.6 - FENDERS

Inflatable fenders are forbidden on-board and are not allowed to be used in anyway while racing.

Context :

Inflatable fenders would be a suitable solution for better protection of boats during the stopovers of the Globe40.

Decision :

The Globe40 Technical Committee authorises crews entered in the Globe40 to use inflatable fenders, should they wish to do so. Their use is permitted under the following conditions:

- They must be declared to the Organizing Authority, Race Direction, and the Technical Committee.
- Inflatable fenders must be sealed during the periods when boats are in race configuration.

François ANGOULVANT,
Président Comité Technique

Original signed